AccueilRevenir à l'accueilCollectionCorrespondance active de Jean-Baptiste André GodinCollectionGodin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 (20)ItemJean-Baptiste André Godin à Auguste Vavasseur, 4 septembre 1879

Jean-Baptiste André Godin à Auguste Vavasseur, 4 septembre 1879

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

5 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (20)
Collation5 p. (196r, 197r, 198v, 199v, 200r)
Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit
Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Auguste Vavasseur, 4 septembre 1879, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :

https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/49967

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)
DroitsFamilistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e<u>Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)</u>
Date de rédaction<u>4 septembre 1879</u>
Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère
Destinataire<u>Vavasseur, Auguste (1823-1905)</u>

Lieu de destination10, rue du Caire, Paris Scripteur / Scriptrice Moret, Marie (1840-1908)

Description

RésuméSur les statuts de l'association du Familistère. Sur les procurations de l'administrateur-gérant : Godin rappelle à Vavasseur qu'actuellement les employés de Guise et de Laeken signent « Par procuration de Godin » ; il voudrait qu'à l'avenir le directeur de l'usine de Guise, l'économe du Familistère et le directeur de l'usine de Laeken puissent signer « Par procuration de Godin et Cie ». Il propose une nouvelle rédaction de l'article 71 des statuts de l'association sur la responsabilité de l'administrateur-gérant. Sur la responsabilité des associés. Sur la difficulté à mettre les statuts en conformité avec la loi. Sur un titre des statuts relatif aux héritiers du fondateur.

- Support
 - La signature de la lettre n'est pas copiée.
 - Sur le folio 199v, l'encre de la copie est alternativement violette et brune.

Mots-clés

Procédure (droit)

Personnes citéesSociété du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail

Notice créée par Pauline Pélissier Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

Juice to de deplemente 18 196 Monsieur Harasteur Je ne puis commettre l'actoristion que je veux fancer aux restrictions que vous apportes dans les procurations pers l'administrateur genant en oblige de Inner, to fact absolument que certains de Toos associés possesseurs de paris en la deparques administrent avic moi les affaires de la 1th. y ai deux établisses e en France un établissement en et requis longtomps p'ar signe presque rien dans la direction de ces établas sonnes Les employes que signent achiellement. four "Far procuration de Gadin"; ils devraient naturellement suns de regeme de l'associe tion, le faire : Par procuration de Godin et suis donc contrains de made be comme sut l'art. Il des statutes

197 article 11 " L'association est administres her in derant assists & un conseil & grance. " L'administrateur genent a seel de signature sociale et suit il représente la sociéée vis a vis destres. . He momme et révogue tour les employes ex fonctionnaires bans les consistions des ort a Ho délègue à un directeur dans l'inserve de Guite, à un dérecteur dans l'asine de Lacken et à un économie dans les assuces du Familistère une partie de ses attributions " de some à chacun de as fon chomnaire. procuration pour signer la correspondance es les actes noussaires à la gestion, chamera de ces beganisted set contrationes have a agent comptelle attacké à chacien des établissements a lour us signataires court, conforance ment à l'art. 28 de la los du 6 mai 1862 responsables dans les aperations que ils ons frites. Mais l'acoministration - gerant a porte grant vis -à vis d'eus. Se loutes te, operations qu'ils our faiter se sonne fai.

198 in the set certain que c'est la rene difficulté pour moi Je me sais bans quelles mesuras la set pormabilité sorait acceptée par des hom and qui nicoget ici n'en out encourre que Mora vie de moi , Je me nois pas commons to positivaire evider the eur cultaines crainter corraines regionas buter naturelles à des hounn que me voient par de premier abord où cela pour les conduire. Your comprenous rependant combin it est unfestible que je constitue l'association outre Variablerers et capitalistes es que jo sois continued har la loi à princre les jonction naires minejacen en behond des adjocied Cin - miner. L'acministraieur gerant ne peur, isom tote , o'astremore à Rosat signer l'enorme quentité de lettres et documents dévers qui en a and chaque give d'administrations aussi con Peligures. Car article, a his soul, suffit hours amonther countries was love deir la matière don't in notario sur les descind, mais se crais ander the her mer one regulation me de sont has porteur de ce coté, et que peut .

199 to an legist pourrait trouver des cas leading his to procuration no rend 9 respondable that pourquai j'appelle a nouveau svoke altention sur ce point. The cour mois him ablige augue de me Dire is core of quelyer whilete pour l'avenir organistic from the cas on alle forction would are sa constitution actually à remover la faculté de se transformer en the improprie ? eprime à mettre raiscration en accorr avec la lui I considere comme un veritable dange the tout en question. It to in his a resistablement recessive de hours de mon viscout, en suisant has i par l'experience, y apporter bouter enilio ations nossibles, il me sont a in most la fourté ai Vernmeine je fais appel à vos sajet et seen do rovidilations dance what point que houraient bour and a l'expert

200 Supprement les privisions de l'anangmas er voulant metite a projet ce que cous ou avez somme concernant mes heritiers, in pinas qu'il ya lie d'en peire un hite second que houserait ta place à la fin. de ch. IV inte tuté: Du forret éscial, Le lotte en acces. tion terait intitute " Des heriters du jon determ " y en joins la copie à tette lette. Verillez marifier s'il y a liver le l'ante particulièrement dans la partie de an crayon et qui ere concorde plu puisqu'il n'y a plus d'actions. agreer je vous prie, Bondierer l'assurance de mes muilleurs ser transmite.